

Le collectif AutreCom demande le retrait du projet de contournement



Contourner Montpellier à l'ouest, un projet nécessaire pour certains mais source de discordes pour d'autres.

Face au projet de COM (Contournement ouest de Montpellier), validé après près de 30 ans d'études, de controverses et de tergiversations, par le décret ministériel du 2 septembre 2021, certaines oppositions ne désarment pas. C'est le cas du collectif "AutreCom" (*), qui vient de déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier en demandant l'annulation de l'arrêté ministériel de Déclaration d'utilité publique (DUP).

Ce chantier, qui a reçu récemment l'aval de l'État au plan financement, est pourtant attendu avec impatience par bon nombre d'habitants de la Métropole et particulièrement ceux de Saint-Jean-de-Védas qui subissent la majeure partie d'un trafic croissant, entraînant quotidiennement ralentissements et bouchons jusqu'au cœur de la ville, RM 613, 612 et avenue de Librilla notamment.

Pour lui, il faut changer radicalement de projet

Cette infrastructure routière, dont plus des trois quarts traversent Saint-Jean-de-Védas pour relier l'A750 à l'A709 et l'A9, devrait ainsi permettre de compléter le réseau routier autour de la zone urbaine de Montpellier, en contenant et fluidifiant le trafic de transit et la circulation périurbaine, et, du coup, délester les voiries.

Un chantier d'importance avec entre autres, un passage à 2x2 voies des RM 132 et 612, la réalisation d'ouvrages d'art et d'échangeurs diffuseurs.

En déposant un recours, les 5 requérants du collectif AutreCom, soutenus par d'autres associations, souhaitent ainsi faire annuler "un projet de barreau autoroutier démesuré et dévastateur en milieu urbain, dont la priorité est de faciliter et d'accroître le transport et les déplacements routiers inter-régionaux et internationaux".

Regrettant que "l'action en justice" soit devenue "l'ultime solution pour faire émerger un projet plus vertueux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions urbaines, l'étalement urbain, les impacts environnementaux et paysagers, le cloisonnement du territoire...", elles proposent, entre autres, de réaménager les voiries existantes, de limiter la vitesse à 70 km/h, de supprimer les échangeurs, de construire un réseau cyclable, de structurer les liaisons intermodales, de créer le long du COM une voie de transport en commun en site propre et de la prolonger depuis Grabels jusqu'à Villeneuve-lès-Maguelone.

Un projet, on le voit, très différent de celui qui a été validé. Cela dit, pour l'instant, la parole est désormais à la justice. À suivre...

(*) *Saint-Jean Environnement, SOS-Lez Environnement, Paysages de France 34, Action Climat Montpellier (Alternatiba), Collectif Ceinture Verte de Montpellier (4 associations) et Vélodivert Grand Montpellier.*

Correspondant Midi Libre : 04 67 42 74 56